



Base Nautique du Brusç
Corniche des Iles
83140 Six Fours Les Plages

PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX STAGES

- 1- Choisir le support en fonction de l'âge du pratiquant
- 2- Choisir la semaine en fonction du calendrier précisé sur la plaquette. Vérifier la disponibilité auprès du secrétariat par téléphone au 04.94.34.18.50. ou par e-mail à ycsixfours@free.fr & procéder à la préinscription (fortement recommandé).
- 3- Remplir une fiche d'inscription par stagiaire et la transmettre au Club accompagnée du versement de l'acompte représentant 50% du montant du Stage. **Remplir obligatoirement l'encadré avec les informations concernant le responsable légal ou le majeur responsable du stagiaire, à défaut l'inscription ne sera pas valide.**

Remarque : En cas d'inscriptions multiples, c'est le secrétariat qui, lui seul, établira le prix du stage effectivement à régler, en fonction des éventuelles réductions.

Une inscription ne devient définitive qu'à la réception de l'acompte correspondant ainsi que du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de moins de 1 an.

Privilégier les formalités administratives par Internet ou téléphone et les règlements par virements bancaires. Si cela est impossible et nécessite un déplacement sur place : une seule personne à la fois sera autorisée à l'accueil, file d'attente extérieure matérialisée devant le bureau avec marquage tous les mètres

Néanmoins, différents modes de paiement sont acceptés : **Cartes bancaires sans contact**, Chèques à l'ordre de YCSF, Espèces, Chèques Vacances ANCV & Connect.

- 4- Une semaine avant le stage, soit 7 jours francs avant le premier jour du stage, le solde doit avoir été réglé.

RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Les Réductions ne s'appliquent que sur le prix des cours (Hors Passeport et adhésion) Remises pour 2 personnes ou plus de la même famille à un stage et plus : **Nous consulter.**

Les réductions, de quelque nature qu'elles soient, sont établies par le Secrétariat. L'activité Club Moussaillon ne bénéficie d'aucune réduction.

En cas de désistement :

En cas de désistement et sur présentation d'un justificatif obligatoire (maladie-accident-convocation à un examen...):

- Il sera proposé en priorité un avoir valable jusqu'en septembre 2022 sinon un remboursement des sommes versées moins 18.50€ montant de la cotisation sera effectué

Abandon en cours de stage (maladie, accident...) : Seuls sont remboursés, sur présentation d'un justificatif obligatoire, les jours non utilisés hors adhésion et passeport.

La suspension des cours par mauvais temps ne donne pas lieu à remboursement ou report sur une autre session. Des cours théoriques sont dispensés à terre. Tout paiement fait l'objet d'un reçu de la part du Y.C.S.F sur demande.

Pour tout renseignement complémentaire éventuel, contacter le secrétariat.

YACHT CLUB DE SIX FOURS

Association loi de 1901 - Affiliée à la Fédération française de Voile
Homologuée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports 08307ET0097

→ Mail: ycsixfours@free.fr ☎Tél : 04 94 34 18 50
Siret 379 831 530 00017 - Code APE 9312 Z
Site : <http://www.ycsixfours.com>

Recommandations dans le cadre de la crise sanitaire (Établies à la date d'édition des documents pour 2021 au 29/04/2021)

Inscriptions :

- Privilégier les formalités administratives par Internet ou tel, et les paiements par virement bancaire
- Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans à terre, et très recommandé pour les moins de 11 ans.
- Une seule personne à la fois au secrétariat. Le 1^{er} jour du stage, si il reste des documents à fournir, les déposer agrafés ou dans une enveloppe dans la boîte aux lettres du Yacht Club de Six-Fours avec les noms des stagiaires.
- Privilégier les règlements par CB sur place
- ***Ne plus passer par le secrétariat une fois les formalités administratives accomplies***

Durant les stages :

- Les stagiaires doivent arriver directement en tenue de voile, ou prêts à enfiler le gilet prêté par le club nos vestiaires seront fermés (à la date d'édition des documents pour 2021).
- Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans, et très recommandé pour les 6-11 ans. Prévoir une boîte étanche personnelle ou un sac type congélation afin de ranger les masques des stagiaires ainsi qu'en flacon de gel hydroalcoolique dans une boîte étanche personnelle marquée nominativement ou un étui plastique, type congélation, avant la mise à l'eau.
- Les lunettes de soleil, enveloppantes si possible, sont, elles-aussi, fortement recommandées et protègent, non seulement des UV, mais également de la contamination.
- Un lavage systématique des mains doit être réalisé à l'arrivée au club
- Respecter la distance de deux mètres à terre entre chaque stagiaire lors des briefings
- Un lavage des mains systématique doit être réalisé au retour à terre
- Remettre les masques le cas échéant
- Lavage systématique des mains avant de quitter le club
- Lavage systématique des mains en rentrant à la maison
- Pour éviter les brassages et les contacts, seule la présence des stagiaires est autorisée sur le terre plein.
- Déposer et récupérer les stagiaires mineurs au portillon situé à l'entrée sur le côté du bâtiment. Tolérance est faite pour les 4-6 ans et les 6-8 ans en Club Moussaillons et Optimouss où le rendez-vous est situé au niveau de la grande cabane bleue et blanche au fond du terre-plein
- Les accompagnateurs sont priés de ne pas attendre que le cours démarre une fois les enfants déposés, ni de venir les récupérer avant l'heure sauf mention contraire afin de limiter au maximum les brassages pour cette année encore, en espérant retrouver un peu plus de convivialité en 2022.
- A la date d'édition de ces documents, seule la navigation en solitaire est autorisée sauf pour les enfants résidant dans le même foyer durant la période de stage. **Cette règle ne saurait souffrir d'aucune exception malheureusement.**

Nous vous remercions de votre compréhension. C'est grâce au respect de ces consignes que nous pourrions continuer à proposer des activités nautiques qui font le bonheur de tous et dans le respect des gestes barrières.